

PREMIERE PARTIE.

Exposé et Observations Préliminaires.

PREMIERE OBSERVATION.

MARIAGE DE FEU L'HONORABLE JOS. MASSON.

INVENTAIRE APRES SON DÉCÈS.

Feu l'Honorable JOSEPH MASSON, avec Delle. MARIE-GENEVIEVE-SOPHIE RAYMOND, aujourd'hui sa veuve, s'étaient mariés au Village de La Prairie de la Magdeleine, le 6 Avril 1818, ayant préalablement réglé les clauses et conditions civiles de leur union, par un contrat qui a été depuis considéré comme nul, aux termes de la transaction intervenue après le décès du mari, entre sa dite veuve et les représentants du dit feu l'Honorable JOSEPH MASSON, au commencement de l'acte de Liquidation et Partage dont il sera ci-après question ; en sorte que le dit défunt et sa dame ont été considérés comme en *communauté légale* de biens entièrement réglée par les dispositions de la Coutume de Paris, telle que suivie alors en ce pays, sauf toutefois les modifications résultant des arrangements et accords de la dite transaction.

L'Honorable JOSEPH MASSON étant décédé le 15 Mai 1847, il fut procédé, par le ministère de feu Me. J. J. GIROUARD qui en avait retenu la minute et son collègue, Notaires, à l'*inventaire* des biens dépendant de cette communauté et de la Succession du défunt.

Cet inventaire, qui porte la date à son commencement du 15 Juillet 1847, fut terminé le 17 Février 1748, et clos en justice le lendemain.

Il a été fait à la requête et en présence de la dite Dame veuve MASSON ainsi que des diverses personnes qui toutes ensemble représentaient légalement la personne du défunt, toutes les formalités requises pour la validité d'un Inventaire régulier et légal sous les circonstances y étant observées.